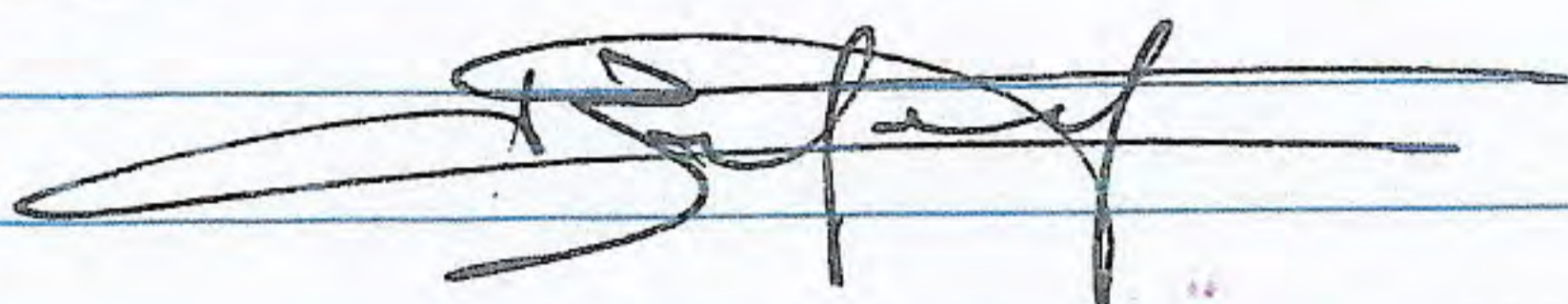


Aujourd'hui on ne peut traverser le Cours de Benne, par l'absence de chemin. Celui qui était anciennement utilisé a été fermé par la carrière. Pour passer on doit utiliser le chemin qui longe la carrière, et qui a été créé par le propriétaire de la carrière. Il m'apparaît logique que nous puissions continuer à utiliser le chemin de la carrière pour traverser le cours de Benne.



Monsieur LATOURAUX Albert, propriétaire de la parcelle 185 au Cours de Benne.

Suite aux interventions du public, je confirme les points suivants: le projet prévoit un dévirement de 6,50 m et pas plus. Sur le Cours, le chemin se trouvant à l'Ouest, ne traverse pas le Cours de Benne, mais le contourne pour rejoindre le lieu-dit Les Roucades et se prolonger et rejoindre le chemin situé au Sud du Cours de Benne.

De plus au lieu-dit "Les Roucades" ce chemin se dirige pour rejoindre Saint Jean Legerosse par "Valette" et Tourzel.

Concernant le ~~début~~ dévirement autour du projet, je ne pense pas que la zone sorte de la parcelle 185.

La carrière exploitée courrent entre 3 et 4 ha de terrain.

Je précise que les habitations au lieu-dit Benne, sont ma propriété. Il ne me dérange pas qu'il y ait un dévirement sur le parc photovoltaïque.

